

CODE DE CONDUITE MONDIAL

PLANMECA
GROUP

Introduction



Depuis plus de 50 ans, le Groupe Planmeca s'est donné pour mission d'aider les professionnels de la médecine et des soins dentaires à fournir les meilleures expériences de traitement possible à leurs patients, en accord avec notre slogan : optimiser les soins grâce à l'innovation. Toutes les entreprises et tous les employés du Groupe Planmeca partagent la même passion pour l'innovation et les technologies révolutionnaires.

Ces 50 années de croissance continue ont nécessité beaucoup de détermination, d'innovation et de persévérance, ainsi qu'une bonne dose de courage et d'audace. Mais par-dessus tout, notre moteur a toujours été l'amélioration des soins prodigués aux patients et nous avons travaillé sans relâche pour atteindre cet objectif en collaboration avec la communauté médicale et dentaire.

En tant que l'un des leaders de la technologie des soins de santé, le Groupe Planmeca a une responsabilité particulière aux yeux de la communauté dentaire et médicale. Cela s'applique également à l'éthique, à la conformité et à la responsabilité des entreprises, y compris aux innovations durables, à la qualité sans compromis et à la sécurité des produits, ainsi qu'aux pratiques commerciales éthiques.

Chez Planmeca, nous sommes convaincus de la nécessité de mener nos activités dans les règles de l'art. Le code de conduite mondial du Groupe Planmeca constitue la pierre angulaire du programme de conformité et de responsabilité d'entreprise du groupe. Toutes les sociétés et tous les employés du Groupe Planmeca s'engagent à exercer leurs activités avec intégrité, en respectant toujours le fondement des lois applicables.

Nous remercions tous nos employés pour leur engagement continu dans l'application du Code de conduite mondial du Groupe Planmeca.

Heikki Kyösti

Fondateur, Président et Directeur général, Groupe Planmeca

PLANMECA

KAVO

Planmed

Plandent
DIVISION

LM feel the difference

HeySmile

PLANMECA
triangle

OPUSDENTAL

Contenu

Introduction	1	Obligations en matière de réglementation et pratiques commerciales équitables	7	Actifs de l'entreprise	10
Notre code de conduite	3	Commerce international	7	Confidentialité, secrets d'affaires, marque et propriété intellectuelle	10
Principes généraux de l'éthique des affaires	3	Sanctions et contrôles à l'exportation	7	Sécurité de l'information	11
Rôle spécial des superviseurs	3	Lutte contre le blanchiment de capitaux et prévention du financement du terrorisme	7	Autres actifs	11
Notre engagement à prendre les bonnes décisions	3	Lutte contre les pots-de-vin et la corruption	7	Ce que l'on attend de vous	11
Effectuer un signalement sans peur des représailles	4	Rapports financiers et registres précis	8	Confidentialité des données	12
Formation et certification	4	Cadeaux, marques d'hospitalité et divertissements	8	Ce que l'on attend de vous	12
Ce que l'on attend de vous	4	Tiers	8	Responsabilité de l'entreprise	13
Santé et sécurité	5	Conflits d'intérêts	8	Environnement	13
Environnement de travail sécurisé	5	Interaction avec les professionnels de la santé	8	Société	13
Sécurité du produit	6	Interaction avec les partenaires commerciaux	9	Gouvernance	13
Ce que l'on attend de vous	6	Ce que l'on attend de vous	9	Ce que l'on attend de vous	13
				Remarques finales	14
				Programme de conformité et de responsabilité d'entreprise	14
				Ressources et informations complémentaires	14



Notre code de conduite

Principes généraux de l'éthique des affaires

Le Code de conduite mondial du Groupe Planmeca est un élément central des opérations du Groupe Planmeca ; il permet de s'assurer que chacun au sein du Groupe Planmeca a la même compréhension des valeurs et des principes qui guident notre travail quotidien. Ces principes s'appliquent à chaque employé dans tous les pays où nous sommes présents et dans toutes les sociétés du Groupe Planmeca. Nous demandons à tous nos employés de se familiariser avec le Code de conduite mondial du Groupe Planmeca et avec d'autres politiques détaillant les obligations décrites ici.

Rôle spécial des superviseurs

Les superviseurs des sociétés du Groupe Planmeca ont la responsabilité particulière de s'assurer que tous les employés comprennent et respectent le Code de conduite mondial du Groupe Planmeca et toutes les autres politiques et procédures internes. Les superviseurs comprennent toutes les personnes qui ont d'autres employés sous leur responsabilité. Si vous êtes un superviseur, vous devez montrer l'exemple, adopter un comportement éthique et encourager une culture éthique de la prise de parole au sein de votre équipe.

Notre engagement à prendre les bonnes décisions

Au sein du Groupe Planmeca, nous nous engageons tous à faire des affaires comme il se doit. Nous encourageons une culture ouverte et peu hiérarchisée qui permet à nos employés de signaler toute pratique contraire à l'éthique et d'agir comme il se doit. Outre le Code de conduite mondial du Groupe Planmeca, nous disposons de nombreuses autres politiques et procédures détaillées pour aider nos employés à prendre les bonnes décisions. Vous pouvez toujours vous adresser à votre superviseur le plus proche, à la direction ou à l'une des fonctions de soutien si vous n'êtes pas sûr(e) de la marche à suivre.

Effectuer un signalement sans peur des représailles

Tous les employés sont encouragés à signaler à leurs supérieurs hiérarchiques tout soupçon d'infraction ou de mauvaise conduite. Si les employés ne se sentent pas à l'aise dans cette démarche, ils peuvent toujours signaler le problème à un représentant du département Ressources humaines, Juridique ou Conformité, ou à un représentant de la direction. Afin d'encourager une culture de prise de la parole et de se conformer aux lois applicables, le Groupe Planmeca dispose d'un service d'alerte permettant d'effectuer un signalement de manière anonyme. Chaque employé du Groupe Planmeca est tenu de signaler toute infraction ou suspicion d'infraction qu'il rencontre, qu'elle concerne la loi, les réglementations applicables, notre propre Code de conduite mondial ou d'autres politiques.

Grâce à notre service d'alerte, tous les employés du Groupe Planmeca et les représentants des parties prenantes peuvent signaler de manière confidentielle et anonyme toute violation avérée ou suspectée des lois, décrets, réglementations ou de notre propre Code de conduite mondial. Les infractions ou les suspicions de violation peuvent être signalées même si la personne effectuant le signalement n'est pas absolument certaine qu'une violation a été commise ou non. Toutefois, la personne effectuant le signalement doit avoir de bonnes raisons de soupçonner qu'une infraction a été commise.

Le Groupe Planmeca ne peut user de représailles contre une partie signalant une violation ou une suspicion de violation. Le Groupe Planmeca a également pour interdiction de tenter d'empêcher une personne de communiquer des informations sur une violation.

Exemples de cas dans lesquels le service d'alerte peut être utilisé :

- *Non-respect des lois et réglementations*
- *Manque de sécurité dans l'environnement de travail*
- *Violations des lois et règlements en matière d'environnement*
- *Violation de la vie privée et protection des données*
- *Conflits d'intérêts*
- *Cas d'irrégularités financières*
- *Corruption et versement de pots-de-vin*
- *Comportement inapproprié ou harcèlement.*

Pour accéder à notre service d'alerte :

<https://report.whistleb.com/fr/planmeca>

Formation et certification

Tous les employés du Groupe Planmeca doivent attester qu'ils ont accès au Code de conduite mondial, qu'ils l'ont reçu, lu et compris, et qu'ils respecteront le Code de conduite mondial et les autres politiques du groupe Planmeca pendant toute la durée de leur emploi.



Ce que l'on attend de vous

1. Réfléchissez toujours avant d'agir et efforcez-vous de faire ce qu'il faut.
2. Manifestez-vous si vous êtes témoin d'un comportement contraire à l'éthique.
3. Suivez toutes les formations requises et familiarisez-vous avec le présent Code de conduite mondial ainsi qu'avec toutes les autres politiques qui concernent vos tâches quotidiennes.
4. Si vous êtes un superviseur, réfléchissez au rôle particulier que vous jouez dans la promotion d'une culture éthique au sein du Groupe Planmeca.



Santé et sécurité

Environnement de travail sécurisé

Le Groupe Planmeca promeut un environnement de travail sécurisé, stimulant et équitable. Nous respectons les droits de l'homme et les mettons en application : nous offrons à nos employés des conditions de travail sécurisées et équitables. Nous n'acceptons aucune sorte d'esclavage, d'esclavage moderne, de travail forcé ou de trafic humain dans le cadre de ses opérations et nous attendons le même comportement de nos fournisseurs, de nos distributeurs et des autres partenaires commerciaux.

Nous veillons à ce que nos employés bénéficient d'un environnement de travail sécurisé et sain. Nous investissons dans le bien-être physique et mental de nos employés. Nous traitons nos employés de manière équitable et nous nous conformons à la législation du travail en vigueur. Nous ne tolérons la discrimination, le harcèlement, les menaces ou les insultes sous aucune forme. Le Groupe Planmeca est un environnement de travail sans violence. Notre objectif est d'assurer l'implication, la motivation et la formation continue de nos employés.

Afin de garantir la sécurité, les employés ne doivent jamais travailler sous l'influence de l'alcool ou de drogues. Tous les employés doivent veiller au respect de la législation applicable en matière de consommation d'alcool et de drogues. L'alcool peut être consommé avec modération lors des événements d'entreprise et professionnels, mais l'usage abusif de l'alcool est toujours interdit.

Nous apprécions l'implication de nos employés et nous cherchons à favoriser des relations de travail à long terme avec un niveau de bien-être optimal. Nous attendons également de tous nos employés qu'ils offrent un environnement de travail sécurisé à leurs collègues ainsi qu'à nos partenaires commerciaux et aux tiers. Tous les employés doivent respecter les politiques de sécurité applicables et connaître les procédures d'urgence.

Nous attendons de nos employés qu'ils s'apprécient mutuellement, qu'ils assument la responsabilité de leurs rôles respectifs et qu'ils agissent toujours en tenant compte des autres. Nous pouvons ainsi disposer d'un environnement de travail et d'une culture de travail de confiance, sécurisés et interactifs.

Exemples de comportements inappropriés sur le lieu de travail :

- *Tout comportement considéré comme du harcèlement, tel que le harcèlement reposant sur l'origine ethnique d'une personne ou le harcèlement sexuel.*
- *Tout type d'intimidation, d'insultes ou de menaces.*
- *Travailler sous l'influence de l'alcool ou de drogues ou consommer de l'alcool de manière inappropriée lors d'un événement professionnel.*
- *Ne pas respecter les procédures de sécurité applicables.*

Sécurité du produit

Nous assumons la responsabilité de la sécurité des produits. Étant donné que nous nous engageons à améliorer la santé et le bien-être des personnes dans le monde entier, nous respectons toutes les obligations réglementaires applicables dans le secteur des technologies médicales et des soins de santé afin de garantir un niveau élevé de protection de la santé pour les patients et les utilisateurs. Pour atteindre ces objectifs, nous disposons d'un solide système d'évaluation de la conformité afin de garantir la qualité, la sécurité et la performance de nos dispositifs médicaux et autres produits.

Notre mission est de fabriquer des produits sûrs et ergonomiques afin d'améliorer le travail quotidien des professionnels des secteurs dentaires et médicaux. La sécurité des patients est une priorité pour nous dans le monde entier. Tous les employés du Groupe Planmeca doivent toujours donner la priorité à la sécurité des produits et ne pas agir d'une manière qui pourrait entraîner une situation dans laquelle la sécurité de nos clients, de leurs patients ou notre propre sécurité pourrait être compromise.

Nous nous engageons à mener des activités de recherche et de développement à long terme et à collaborer étroitement avec les professionnels de la santé et les grandes universités. Nous nous concentrons sur le développement de produits durables et fabriquons des solutions techniquement avancées.

Nous veillons à ce que nos produits soient développés conformément à des normes strictes de contrôle de la qualité. Chaque produit est soigneusement testé avant de quitter l'usine afin de garantir la meilleure qualité à nos clients. Nous suivons des normes rigoureuses de qualité et de durabilité applicables à nos activités.

Outre la législation et les normes mondiales applicables auxquelles nous nous conformons, nous disposons de certifications ISO pour divers aspects de notre activité, notamment les certifications ISO 13485, ISO 14001 et ISO 9001.



Ce que l'on attend de vous

1. Assurer la sécurité de l'environnement de travail en traitant tout le monde de manière appropriée et avec respect.
2. Respecter les politiques et procédures de sécurité applicables.
3. Ne pas travailler sous l'influence de l'alcool ou de la drogue et ne pas consommer d'alcool de manière inappropriée lors d'un événement professionnel.
4. Toujours donner la priorité à la sécurité des produits.
5. Respecter strictement toutes les exigences légales ainsi que les politiques et procédures internes en matière de qualité liées à la sécurité des produits.

Obligations en matière de réglementation et pratiques commerciales équitables

Le Groupe Planmeca se conforme à toutes les lois et réglementations nationales et internationales applicables à ses activités. Nous en attendons autant de nos partenaires commerciaux. Nous n'acceptons aucun comportement illégal de la part de nos partenaires et n'incitons ni ne conseillons jamais à quiconque d'enfreindre la législation ou les réglementations en vigueur.

Commerce international

Sanctions et contrôles à l'exportation

Nous respectons les exigences nationales et internationales applicables en matière de conformité commerciale, telles que les lois sur les sanctions, les embargos commerciaux et sur les contrôles des exportations, y compris les listes et programmes de sanctions émis par l'Union européenne, les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et les Nations unies.

Il incombe à chaque employé de veiller à ce que la législation applicable soit respectée. Il s'agit notamment de s'assurer que les mesures de diligence raisonnable à l'égard des tiers exigées par le Groupe Planmeca, y compris les sanctions et les enquêtes sur les médias défavorables, sont menées conformément aux procédures d'intégration applicables pour les fournisseurs, les distributeurs et les clients utilisateurs finaux.

Exemples de sanctions et de contrôles à l'exportation :

- Les sanctions sont la restriction ou la suspension des relations économiques avec un pays, une personne physique ou morale.
- Les contrôles à l'exportation restreignent généralement le commerce des biens à double usage, c'est-à-dire des produits qui peuvent être utilisés à la fois pour des applications civiles et militaires.
- Les sanctions ou les programmes de contrôle des exportations et la législation de l'Union européenne, des États-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni et des Nations unies.

Lutte contre le blanchiment de capitaux et prévention du financement du terrorisme

Il est interdit aux sociétés et aux employés du Groupe Planmeca de faire des affaires avec des terroristes, des criminels ou des parties sanctionnées dans le but de blanchir de l'argent ou de financer des activités liées au terrorisme. Il est toujours important, et c'est une responsabilité de chaque employé, de s'assurer que la législation applicable est respectée et que tous les fonds que nous recevons proviennent d'une source légitime. Les relations avec des entités gouvernementales ou des personnes politiquement exposées présentent un risque accru de blanchiment d'argent. Tous les employés doivent prêter une attention particulière à ces transactions afin de déceler tout signe de comportement susceptible d'accroître le risque de blanchiment d'argent, notamment les pratiques de corruption.

Exemples de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme :

- Un tiers tente de faire circuler de l'argent obtenu de manière criminelle à travers le système bancaire légal dans le but de dissimuler l'origine réelle des fonds.
- Dans le cas du financement du terrorisme, l'origine des fonds peut être légale ou non, mais les fonds sont levés ou collectés pour un groupe terroriste ou à d'autres fins similaires.

Lutte contre les pots-de-vin et la corruption

Le Groupe Planmeca interdit toute forme de corruption en toutes circonstances. Aucun employé ne doit jamais proposer de payer ou d'accepter des pots-de-vin, des commissions occultes ou des paiements de facilitation ni s'engager dans d'autres pratiques de corruption. Cela s'applique également à l'utilisation de tiers, tels que des distributeurs, des agents ou des consultants, pour faciliter la corruption ou d'autres pratiques de corruption. Toutes les décisions commerciales au sein du Groupe Planmeca doivent être prises sans influence induite de la part de tiers. Nous respectons toute la législation anti-corruption applicable, y compris la législation de tous les pays de l'UE, la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act) et la loi britannique sur la corruption (Bribery Act).



Exemples de corruption :

- *Un fournisseur de biens ou un prestataire de services offre à un employé une compensation financière, un cadeau d'une valeur excessive ou un autre avantage dans le but d'influencer une décision d'achat.*
- *Un employé donne ou reçoit des cadeaux en espèces.*
- *Un agent de l'État ou un politicien reçoit de l'argent en échange de ses services.*

Rapports financiers et registres précis

L'intégrité financière est d'une importance vitale pour le Groupe Planmeca. Tous les employés doivent enregistrer et communiquer toutes les informations financières avec précision et respecter les contrôles comptables internes. Il est strictement interdit de falsifier des dossiers ou de ne pas faire des déclarations correctes et complètes en temps voulu. Cela nous permet de respecter les lois applicables et de prendre des décisions correctes et responsables dans le cadre de nos activités commerciales.

Exemples d'irrégularités financières :

- *Un employé, un superviseur ou un membre de la direction s'est livré à des pratiques comptables douteuses.*
- *Un superviseur ou un membre de la direction demande à un employé de falsifier des documents de l'entreprise.*
- *Un employé déclare des frais de voyage ou d'autres dépenses sous de faux prétextes.*
- *Détournement de fonds de l'entreprise.*

Cadeaux, marques d'hospitalité et divertissements

L'échange de petits cadeaux, de marques d'hospitalité ou de divertissement fait souvent partie de la construction d'une relation commerciale. Toutefois, offrir ou recevoir des cadeaux, des marques d'hospitalité ou de divertissement de nature excessive est interdit, quelles que soient les circonstances, car cela peut entraîner un conflit d'intérêts ou peut être interprété comme de la corruption.

Les employés du Groupe Planmeca doivent s'assurer qu'aucun conflit d'intérêts n'émerge et que les lois en vigueur sont respectées lorsqu'ils offrent ou reçoivent des cadeaux, des divertissements ou des marques d'hospitalité. De nombreuses juridictions disposent d'une législation concernant les cadeaux, l'hospitalité et les divertissements, en particulier en ce qui concerne les fonctionnaires et les professionnels de la santé. Les employés doivent accorder une attention particulière aux lois applicables et aux politiques internes et veiller à les respecter lorsqu'ils agissent avec des agences gouvernementales et des professionnels de la santé.

En aucun cas un employé du Groupe Planmeca ne doit offrir des cadeaux, des marques d'hospitalité ou des divertissements dans l'intention d'influencer une décision commerciale spécifique d'un tiers.

Exemples de cadeaux extraordinaires :

- *Les cadeaux d'une valeur excessive, qui ne sont pas proportionnels à l'occasion ou qui ne sont pas conformes aux politiques du Groupe Planmeca ou aux politiques de tiers.*
- *Espèces et équivalents en espèces.*
- *Tout cadeau qui provoque ou semble provoquer un conflit d'intérêts ou qui pourrait être considéré comme un pot-de-vin.*

Tiers

Conflits d'intérêts

Nos décisions sont toujours prises dans le meilleur intérêt du Groupe Planmeca. Nous évitons les conflits d'intérêts entre l'employeur et les employés ou tout autre tiers. Les conflits d'intérêts réels ou potentiels doivent toujours être évités. Si cela n'est pas possible, ils doivent être divulgués et gérés de manière appropriée, en toute transparence.

Un conflit d'intérêts existe lorsque les intérêts d'un employé entrent en conflit avec les intérêts du Groupe Planmeca. Il convient d'éviter toute relation ou tout intérêt susceptible d'altérer les capacités de prise de décision ou de mettre en péril les activités du Groupe Planmeca.

Interaction avec les professionnels de la santé

Dans le cadre de nos activités normales, nous sommes régulièrement en contact avec des professionnels de la santé. De nombreux pays disposent d'une législation spécifique régissant les interactions entre les entreprises et les professionnels de la santé, qui exige la conformité de tous les employés du Groupe Planmeca travaillant dans cette juridiction spécifique.

Nous faisons la promotion de nos produits, entre autres qualités appropriées, sur la base de leur qualité supérieure, de leur prix, des certifications obtenues et des approbations gouvernementales et réglementaires. Toutes les communications avec les professionnels de la santé doivent être fondées sur ce qui précède et aucune communication ou pratique commerciale contraire à l'éthique ou illégale n'est autorisée. Un objectif commercial approprié est requis lorsqu'il s'agit d'interactions avec des professionnels

de la santé.

Interaction avec les partenaires commerciaux

Nous exigeons de tous nos fournisseurs et distributeurs qu'ils acceptent le code de conduite dédié aux fournisseurs et distributeurs mondiaux du Groupe Planmeca. Notre Code de conduite mondial des distributeurs et fournisseurs énonce les responsabilités juridiques, éthiques, environnementales et sociales de nos partenaires. Tout manquement de la part d'un fournisseur ou d'un distributeur peut entraîner la rupture de la relation commerciale.

Tous les employés du Groupe Planmeca doivent s'assurer que nos fournisseurs et distributeurs acceptent, connaissent les obligations de notre Code de conduite mondial des distributeurs et des fournisseurs et s'y conforment.

Les employés du Groupe Planmeca qui interagissent avec les fournisseurs et les distributeurs ou qui supervisent leur sélection doivent s'assurer que tous les fournisseurs et distributeurs sont dignes de confiance et qu'ils respectent nos normes éthiques élevées. Les fournisseurs et les vendeurs doivent toujours être choisis en fonction de la qualité et du prix de leurs produits et services.

Les employés doivent également s'assurer que les procédures de diligence raisonnable à l'égard des tiers concernant les fournisseurs et les distributeurs, telles que les sanctions et les enquêtes sur les médias défavorables, sont respectées. En suivant ces étapes, nous pouvons nous assurer que la réputation du Groupe Planmeca est protégée et que la haute qualité de nos produits reste intacte.

Interaction avec les agences gouvernementales

Nous nous engageons à respecter toutes les lois applicables, y compris en ce qui concerne les demandes d'informations gouvernementales, les inspections, les audits et les enquêtes. Les employés du Groupe Planmeca doivent toujours participer pleinement à ces audits et coopérer pleinement avec les agents gouvernementaux comme l'exigent les lois applicables.

Il est toujours important d'informer le département juridique de toute demande d'information, inspection, audit ou enquête.

Concurrence loyale

Nous nous engageons à faire preuve d'équité dans les affaires. Chaque employé doit s'assurer que les sociétés du Groupe Planmeca respectent les lois applicables en matière de concurrence dans le cadre de leurs activités commerciales quotidiennes. Un comportement qui fausse la concurrence est non seulement illégal, mais il affaiblit

également l'efficacité de l'entreprise. Les sanctions potentielles et le risque pour la réputation lié aux infractions sont importants. Les infractions au droit de la concurrence entraînent également des risques financiers importants.

Tous les employés du Groupe Planmeca sont tenus de respecter toutes les lois applicables en matière de concurrence. Les superviseurs doivent s'assurer que tous les employés comprennent les principales lois applicables en matière de concurrence et les raisons pour lesquelles il est important de les respecter.

Exemples de ce qui est toujours interdit aux concurrents :

- ***Coopération et ententes sur les prix***
- ***Coopération et cartels d'appel d'offres***
- ***Diviser les marchés ou les clients***
- ***Boycotts collectifs***
- ***Restriction en termes de production***
- ***Échange d'informations confidentielles***

Ce que l'on attend de vous

1. Avant de vendre des produits ou des services, il faut s'assurer que les distributeurs et les utilisateurs finaux ont été soumis à un contrôle des sanctions et que nous connaissons nos clients.
2. Avant que les produits ne soient envoyés aux clients, assurez-vous que la législation en matière de contrôle des exportations est respectée.
3. Soyez attentif à tout comportement inhabituel d'un tiers qui pourrait être le signe d'une activité illégale, telle que le blanchiment d'argent, les pots-de-vin ou la corruption.
4. Agissez de manière éthique et respectez les lois applicables ainsi que les politiques du groupe Planmeca lors des interactions avec des tiers.
5. Agissez toujours dans le meilleur intérêt du Groupe Planmeca.



Actifs de l'entreprise

Confidentialité, secrets d'affaires, marque et propriété intellectuelle

Nous traitons les informations commerciales et les secrets d'affaires de manière confidentielle. Les sociétés du Groupe Planmeca se trouvent sur un marché concurrentiel et chaque employé doit s'assurer qu'il traite avec soin toutes les informations exclusives du Groupe Planmeca en ne les divulguant pas à des tiers qui ne devraient pas y avoir accès.

Le Groupe Planmeca encourage l'innovation et les droits de propriété intellectuelle constituent la pierre angulaire de notre activité. Les droits de propriété intellectuelle, dont les brevets, les droits d'auteur, les marques de commerce, les savoir-faire et les designs doivent être protégés de manière appropriée par tous les employés.

Tous les employés doivent également protéger la marque du Groupe Planmeca en se conduisant toujours de manière éthique, y compris sur les réseaux sociaux.

Nous nous engageons à traiter en toute confidentialité les informations relatives aux clients et les secrets commerciaux. Nous préservons le secret des informations confidentielles qui nous sont confiées concernant les activités, le personnel, les clients et les partenaires commerciaux de notre propre entreprise ou de l'une de nos parties prenantes, et nous ne divulguons pas ces informations à des parties non autorisées.

Exemples d'informations confidentielles :

- *Informations confidentielles en raison d'un accord avec un tiers*
- *Stratégies commerciales du Groupe Planmeca*
- *Savoir-faire et secrets commerciaux du Groupe Planmeca*
- *Listes de clients et de ventes, y compris nos tarifs*
- *Listes de fournisseurs et coûts de la chaîne d'approvisionnement*
- *Données à caractère personnel*

Sécurité de l'information

La sécurité de l'information est un facteur de réussite essentiel et une condition préalable aux opérations du Groupe Planmeca. Afin d'améliorer en permanence la sécurité de l'information, les meilleures pratiques applicables seront suivies et la compétence et la participation du personnel au développement de la sécurité de l'information seront assurées. La politique de sécurité de l'information du Groupe Planmeca s'applique à tous les employés ainsi qu'aux fournisseurs, sous-traitants et autres parties prenantes, le cas échéant.

Toute personne travaillant pour une société du Groupe Planmeca ou agissant au nom des sociétés est tenue d'agir conformément à la politique de sécurité de l'information applicable. Tous les employés et autres personnes agissant au nom des sociétés du Groupe Planmeca sont tenus de signaler sans délai tout incident réel ou potentiel de sécurité de l'information qu'ils découvrent ou dont ils ont connaissance, ainsi que toute action ou tout événement qui enfreint les politiques ou les instructions des sociétés du Groupe Planmeca.

Autres actifs

Tous les employés du Groupe Planmeca doivent protéger tous les biens de la société contre tout dommage, vol ou utilisation inappropriée. Les actifs de l'entreprise comprennent tous les biens, fournitures et équipements de l'entreprise, tels que le réseau informatique de l'entreprise, les téléphones portables, les ordinateurs, les autres ressources technologiques, les fournitures de bureau, les postes de travail, les véhicules de l'entreprise, ainsi que les installations et les locaux de l'entreprise.

Les actifs de la société doivent être utilisés à des fins commerciales légitimes et conformément aux politiques et procédures du Groupe Planmeca.



Ce que l'on attend de vous

1. Protéger les secrets commerciaux du Groupe Planmeca.
2. Respecter toutes les politiques de sécurité de l'information du Groupe Planmeca, y compris la création de mots de passe sûrs et l'utilisation d'une connexion VPN conformément aux instructions du Groupe Planmeca.
3. Veillez toujours à la sécurité de l'information, en particulier lorsque vous travaillez à distance ou que vous vous déplacez pour le travail.
4. Soyez attentif/ve aux cyberattaques, telles que les logiciels malveillants, le phishing, les attaques par mot de passe, la manipulation d'URL et les menaces internes.
5. Signalez tout incident lié à la sécurité de l'information au département informatique.
6. Traitez tous les actifs du Groupe Planmeca avec soin.
7. Agissez de manière éthique et respectueuse des autres dans les réseaux sociaux.

Confidentialité des données

Nous traitons les données à caractère personnel conformément à la législation applicable en matière de protection des données et aux bonnes pratiques de traitement et de gestion des données. Le traitement des données à caractère personnel, y compris les produits et services des sociétés du Groupe Planmeca, doit être effectué de manière planifiée et documentée, en tenant toujours compte des aspects liés à la protection des données.

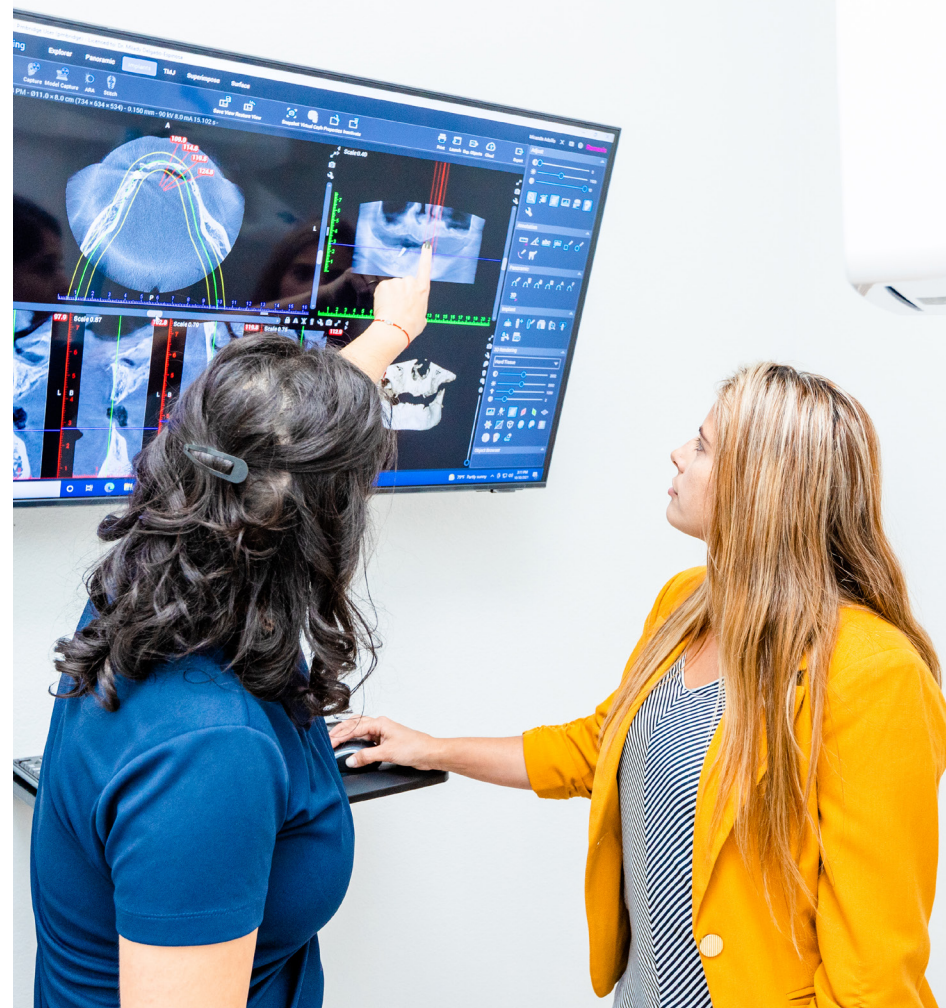
La législation sur la protection des données exige un traitement systématique et une protection adéquate des données à caractère personnel, l'information sur le traitement des données à caractère personnel, la protection des droits des personnes qui font l'objet d'un traitement de données, ainsi que la capacité de détecter et de signaler les incidents liés à la protection des données.

La sécurité des données est un élément essentiel de la protection des données. Les politiques de protection et de sécurité des données sont complétées par des politiques, des lignes directrices et des normes plus détaillées. La responsabilité globale du traitement légal des données à caractère personnel et de la mise en œuvre de la protection des données, ainsi que de la protection d'autres informations confidentielles, incombe à la direction générale des sociétés du Groupe Planmeca. Les superviseurs doivent s'assurer de l'adéquation des compétences de leurs subordonnés, des instructions, ainsi que des outils et méthodes de travail appropriés.

Tous les employés et les personnes travaillant au nom des sociétés du Groupe Planmeca sont tenus d'agir conformément à la législation sur la protection des données. Chaque employé est également tenu de signaler immédiatement tout incident potentiel ou réel observé en matière de protection des données.

Exemples de données à caractère personnel :

- *Les données à caractère personnel désignent toutes les données relatives à une personne physique identifiée ou identifiable ; une personne identifiable peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à des données d'identification telles que le nom, le code d'identification personnel, les données de localisation, les données d'identification en ligne ou un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.*



Ce que l'on attend de vous

1. Familiarisez-vous avec la Politique de protection des données du Groupe Planmeca et respectez-la.
2. Veillez à toujours limiter l'utilisation des données à caractère personnel.
3. Traitez les données à caractère personnel conformément aux bonnes pratiques de traitement des données et supprimez les données à caractère personnel une fois qu'elles ne sont plus nécessaires.
4. Avant de mettre en œuvre ou de développer de nouveaux produits, processus ou solutions, contactez le Bureau de protection des données du Groupe Planmeca afin de procéder à toute évaluation requise de l'impact sur la confidentialité des données.

Responsabilité de l'entreprise

Environnement

Nous minimisons notre impact sur l'environnement et nous nous engageons à minimiser l'impact sur l'environnement tout au long de notre chaîne d'approvisionnement. Nous respectons toutes les exigences obligatoires découlant de la législation applicable en matière d'environnement et de protection de l'environnement.

Nous tenons également compte de l'environnement dans nos procédures de production. Nous nous efforçons de minimiser notre impact sur le changement climatique et de promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles en coopération avec nos partenaires. Nous soutenons et améliorons l'économie circulaire grâce à notre développement de produits durables et évolutifs.

Société

Nous contribuons à la communauté dans laquelle nous sommes présents. Nous veillons à ce que notre communication soit fiable, transparente et complète. Nous contribuons à la recherche scientifique et nous nous engageons à améliorer la qualité et la disponibilité de la formation dans le domaine dentaire dans le monde entier afin d'améliorer la qualité des soins dentaires.

En outre, l'emploi des jeunes est un domaine qui nous tient particulièrement à cœur. Nous contribuons également à différentes œuvres de bienfaisance, notamment pour améliorer la santé et le bien-être des jeunes et des enfants. Nous encourageons tous les employés à prendre des initiatives en matière d'œuvres de bienfaisance et de responsabilité sociale.

Gouvernance

Notre gouvernance d'entreprise est éthique. Nous veillons à ce que notre entreprise soit gérée de manière éthique. Il s'agit notamment d'utiliser des méthodes comptables précises et de mettre en place des politiques juridiques et de conformité afin de gérer les risques de manière appropriée.



Ce que l'on attend de vous

1. Tenez compte des aspects environnementaux, tels que la réduction des émissions, dans votre travail quotidien. Cela s'applique à tous les employés, qu'ils travaillent dans la production, l'approvisionnement, les ventes, le développement de produits, la recherche, les services de support ou tout autre département.
2. Respectez toutes les politiques et procédures du Groupe Planmeca et agissez de manière éthique et conformément à toutes les lois applicables.
3. Maintenez vos connaissances à jour en matière de pratiques durables et de développement de produits dans votre domaine d'activité.

Remarques finales

Programme de conformité et de responsabilité d'entreprise

Le Programme de conformité et de responsabilité d'entreprise du Groupe Planmeca bénéficie du soutien total des actionnaires, du conseil d'administration et du groupe de direction du Groupe Planmeca. Les actionnaires, le conseil d'administration et le comité de direction du groupe accordent une importance capitale à la conduite éthique des affaires par tous les employés du Groupe Planmeca, et ils remercient tous les employés de faire du comportement éthique une priorité au sein du Groupe Planmeca.



Ressources et informations complémentaires

Si vous avez des questions sur le Code de conduite mondial du Groupe Planmeca, sur le Programme de conformité et de responsabilité d'entreprise, ou si vous n'êtes pas sûr(e) de la marche à suivre, vous pouvez toujours contacter le département Conformité.

Atte Sorvettula
Head of Compliance & Corporate Responsibility
Téléphone : +358 20 779 5322
atte.sorvettula@planmeca.com

Adresse électronique générale du département Conformité
compliance@planmeca.com

Si vous souhaitez signaler un cas sur le service d'alerte du Groupe Planmeca, veuillez trouver le lien ci-dessous :
<https://report.whistleb.com/fr/planmeca>

PLANMECA

KAVO

Planmed

Plandent
DIVISION



HeySmile

PLANMECA
triangle

OPUSDENTAL 

PLANMECA GROUP

Asentajankatu 6 | 00880 Helsinki | Finlande | tél. +358 20 779 5500 | www.planmeca.com/fr

